

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**Recueil De Pieces Curieuses Sur Les Matieres Les Plus  
Interessantes**

**Radicati, Albert**

**Rotterdam, 1736**

L'Imprimeur, Au Lecteur Judicieux.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-444**

# L' I M P R I M E U R ,

A U

## LECTEUR JUDICIEUX.

**I**L est de mon devoir que je te declare comment cet Ouvrage m'est tombé entre les mains, mais auparavant tu ne trouveras pas mauvais que je te dise par quelle aventure je suis devenu Imprimeur. Sache donc, qu'ayant voulu travailler à rendre plus puissant mon Souverain, comme tout bon Sujet doit faire, je me mis à étudier les saintes maximes de la Cour de Rome sous le Pontificat d'Alexandre VI. d'heureuse memoire, & les moïens dont il se servit pour parvenir au faite de la Grandeur & de la Gloire Mondaine; & je connus qu'ils étoient les seuls qu'on pût pratiquer pour acquerir cette autorité absolüe que les Anciens appellerent Tirannie, & les Modernes Pouvoir Despotique, afin de pallier un nom si odieux & si peu convenable à qui se-dit Chrétien.

Je composai ensuite un petit Traité qui contenoit toutes ces maximes & ces moïens, qui avoit pour titre le Prince, & le dediai à Laurent, fils de Pierre de Medicis, afin qu'il pût avec un tel secours affermir sa Puissance, & empêcher par là que nôtre Patrie ne devint, à cause de sa foiblesse, la proie des Nations étrangères, & ne souffrit des nouveaux & plus grands maux que ceux dont elle étoit affligée, depuis que les ancêtres de Laurent l'avoient faite de leur Mere, leur Esclave.

Ces

Ces Principes que j'avois exposés dans ce Traité, quoiqu'ils fussent les mêmes que les plus grands Monarques suivoient de point en point, même sans en excepter le très Saint Vicaire de Jesus Christ, m'avoient cependant rendu l'objet de l'indignation des Princes: „ parceque, disoient ils, j'avois „ decouvert tous leurs artifices en publiant „ ces Verités, & qu'ayant donné la vuë aux „ aveugles, ils voudroient dès lors marcher „ d'eux mêmes, ce qui auroit infailliblement mis à la besace leurs Conducteurs. C'est pourquoi les Princes les plus indignés contre moi tinrent un grand Conseil, & nommerent des Commissaires pour examiner mes maximes, & pour me condamner selon l'énormité de mon crime. Me trouvant devant mes Juges, je leur dis, pour me disculper de tout ce dont on me chargeoit; „ Que je ne pretendois point defendre mes écrits, qu'au contraire je les detestois & condamnois comme impies, „ contenant des Dogmes cruels & abominables pour gouverner les Peuples. De „ sorte que si l'on me pouvoit prouver que „ la Doctrine que j'avois publiée étoit de „ mon invention, je me soumettois avec „ plaisir à la sentence que l'on voudroit prononcer contre moi: Mais que si mes Ecrits „ ne contenoient que ces Preceptes politiques & ces Raisons d'Etat que j'ai moi même apprises en examinant de près la „ conduite & les actions de quelques grands „ Princes, dont il ne faut point dire du „ mal sous peine de la vie, & que j'eusse „ nommés si mes Juges me l'avoient voulu „ permettre; Pour quelle raison, dis-je, est-ce „ que

„ que ces Princes , inventeurs de cette en-  
„ ragée & detestable politique dont j'ai fait  
„ mention dans mon Traité , sont regardés  
„ comme des Personnes Sacrées , & moi  
„ comme un Scelerat , comme un Athée,  
„ seulement pour l'avoir mise au jour? N'est  
„ il pas injuste de venerer comme Saint  
„ l'original d'une chose , & d'en brûler la  
„ copie comme execrable ? & pourquoi doit  
„ on tant me blâmer & persecuter pour avoir  
„ fait un recueil de ces maximes repanduës  
„ dans les Histoires tant anciennes que mo-  
„ dernes , les quelles peuvent convertir en  
„ autant de Macchiavels tous ceux qui les  
„ liront avec des Lunettes de Ministre d'E-  
„ tat? Enfin , je conclus , disant: Que les  
„ homes ne sont pas si idiots qu'on pense ; &  
„ que puisqu'il s'en est trouvé d'assez sensés  
„ pour pénétrer dans les plus profonds se-  
„ crets de la Nature , il s'en trouvera aussi  
„ qui auront assez de genie pour decouvrir  
„ le veritable but des actions des Princes ,  
„ quoiqu'ils emploient toutes les ruses possi-  
„ bles pour le cacher aux Peuples : & que  
„ si les Princes souhaitent avoir leurs Sujets  
„ grossieres & stupides , afin de les pouvoir  
„ mieux soumettre à tous leurs caprices , il  
„ faut qu'ils prennent la honteuse resolution  
„ d'imiter les Princes Mahometans & Mos-  
„ covites , qui ont toujours empêché l'intro-  
„ duction des Arts & des Sciences dans leurs  
„ Etats , les quelles peuvent éclaircir les en-  
„ tendemens les plus ténébreux ; Car autre-  
„ ment les Princes ne viendront jamais à bout  
„ de leurs desseins , vû que l'Hypocrisie si  
„ commune dans le Monde a seulement la  
„ vertu de pallier les vices de l'home qui s'en  
„ sert ,

„ sert, & non de forcer les Peuples à croire  
 „ tout ce que bon lui semble.

Mes Juges furent terriblement touchés de  
 mes paroles, & ils paroissent déjà disposés  
 à me declarer innocent; quand l'Avocat gé-  
 neral leur fit entendre, „ que je meritois  
 „ d'être sévèrement puni pour avoir rempli  
 „ mes Ecrits de très pernicieuses maximes,  
 „ avec les quelles je faisois mon possible pour  
 „ ajuster dans la bouche des Brebis des dents  
 „ postiches de Loup, ce qui en auroit éloigné  
 „ & effraié les Bergers; personnes si neces-  
 „ saires dans ce Monde! Puisque je les avois  
 „ mis dans la dure nécessité de s'armer d'une  
 „ cuirasse & de gantelets voulant traire ou  
 „ tondre leurs Brebis: Que la laine, le lait  
 „ & le fromage seroient montés à un prix  
 „ exorbitant, si les Bergers eussent eu à l'a-  
 „ venir plus à craindre les Brebis que les  
 „ Mâtons; & si au lieu de sifflet & de la  
 „ verge qu'ils emploioient pour en être obeïs,  
 „ ils eussent étez obligés de se servir d'une  
 „ troupe de gros Dogues; & si pour les  
 „ garder durant la nuit, il n'eut plus suffi  
 „ de les enfermer dans une enceinte de  
 „ corde; mais de murailles, de remparts  
 „ de fossés avec les contrescarpes à la mo-  
 „ derne.

Ces accusations parurent très importantes  
 aux Commissaires, qui avoient fort bien com-  
 pris le sens metaphorique du Discours de  
 l'Avocat; ainsi ils changerent d'avis, &  
 me condamnerent unanimement au feu. A-  
 près quoi ils firent une Loi qui declaroit  
 rebelle & ennemi du Genre humain celui  
 qui auroit osé publier à l'avenir des choses  
 si scandaleuses. Avouant tous; „ que ce  
 „ n'étoit

„ n'étoit pas la laine, ni le lait, ni le fro-  
 „ mage ni l'agneau qu'on tire de la Brebis, qui  
 „ devoit rendre précieux cet animal aux ho-  
 „ mes; mais sa grande simplicité & sa pa-  
 „ tience infinie: N'étant pas possible qu'un  
 „ seul Berger put en gouverner un grand  
 „ nombre, si les Brebis avoient assez de dis-  
 „ cernement pour connoître l'usage qu'ils  
 „ pourroient faire de leurs dents & de leurs  
 „ cornes; & qu'enfin c'étoit vouloir mettre  
 „ le Monde sans dessus dessous, en rendant  
 „ malicieux les simples, & en ouvrant les  
 „ yeux à ces Taupes, que Mere Nature avec  
 „ une très grande sagesse avoit créé aveugles.

L'Avocat cessant de parler, les Juges se  
 separerent, & je fus livré aux Bourreaux,  
 qui d'abord firent tous les préparatifs neces-  
 saires pour me faire subir la peine horrible  
 qu'on m'avoit infligé; mais Philippe II Roi  
 d'Espagne par son pouvoir la fit suspendre,  
 & me prit sous sa Protection. Ce ne fut  
 pas néanmoins par un effet de sa debonnai-  
 reté ou de son humanité qu'il me sauva la  
 vie, ni de sa reconnoissance quoiqu'il eut  
 tiré de très grands avantages de mes Pre-  
 ceptes, car il ne fut jamais doué de ces  
 bonnes qualitez; mais seulement par un pur  
 motif d'interêt: Principale vertu des Princes  
 ses semblables! Il se flatoit donc que je pou-  
 vois peut être encore lui decouvrir des mys-  
 tères de Politique plus grands que ceux que  
 j'avois exposés dans mon Traité, mais il se  
 trompa; vû que ce que j'avois appris d'A-  
 lexandre VI & du Duc de Valentinois son  
 Fils, est la quintessence de la Raison d'Etat.

Cependant la bonne opinion que Philippe  
 avoit de moi me fut fort avantageuse, car il

me fit son principal Conseiller, ce qui m'attira l'estime de tous ses Courtisans tant qu'il vecût. Mais après sa mort, ses Successeurs aiant dégénérés, je fus contraint de quitter au plutôt l'Espagne, attendu qu'ils n'auroient pas manqué de faire exécuter sur moi la cruelle sentence du Feu; parceque l'ignorance & la Superstition, que Philippe avoit avec tant de soin toujours entretenues dans l'esprit de ses Sujets, se repandirent tant à la fin, qu'elles s'emparerent de l'esprit même des Monarques Espagnols, & m'en chasserent à cause de la grande antipathie qui regne entre elles & mes maximes.

Après un si grand malheur je fus forcé d'aller errant par le monde, & de me bien déguiser afin de n'être pas reconnu des Princes mes persecuteurs; & malgré mon déguisement ils m'eussent finalement decouvert & accablé; ou bien je serois mort de faim parmi le Vulgaire, incapable de distinguer le vrai merite; si les bons Peres Ignatiens, touchés de compassion Jesuitique, n'eussent pas envoie des ordres par tout pour me chercher & m'avertir du grand danger auquel je m'exposois courant le monde. Leurs Emissaires aiant à la fin eu le bonheur de me trouver, m'emmenèrent avec tout le secret imaginable dans leur College de Rome.

Les Provinciaux & les Préfets d'abord alerent donner part au General de leur Sainte Societé de la bonne trouvaille qu'ils avoient fait: & ce qui est fort surprenant, c'est que le General nonobstant la grande envie qu'il avoit de me voir, ne voulut cependant pas me permettre de venir devant lui qu'en habit de Novice; & parceque je n'en avois pas

pas la mine, il envoïa son Agent à Venise avec un Portrait du Grand Ignace, qui contemploit avec une modestie angelique le très beau sein de la Vierge Marie sa Dame, afin qu'il fit faire sur ce Saint modèle un masque, capable d'attendrir les cœurs les plus durs & de tromper les esprits les plus fins. On me couvrit donc le visage avec ce beau masque, & ensuite je fus présenté au General, qui me voïant, parla dans ces termes aux Novices qui lui faisoient la Cour.

„ Voilâ mes chers Enfans un nouveau com-  
 „ pagnon que je vous donne pour vous di-  
 „ riger! Voïez comment la pieté, l'humilité  
 „ & la foi brillent dans ses yeux! Ornez-  
 „ vous de ses belles vertus, & soïez verita-  
 „ bles imitateurs d'un si Saint exemple. A-  
 „ près celâ il fit retirer les Novices, & retint  
 „ seulement deux vieux Recteurs: Sur le  
 „ champ ils me deshabillerent, m'ôtèrent le  
 „ masque du visage & me remirent dans ma  
 „ premiere forme. Alors le General m'em-  
 „ brassa & me dit; „ Que devant lui & les  
 „ homes savans je pouvois paroître à visage  
 „ decouvert; mais que devant les sots je  
 „ devois toujours être masqué, parcequ'ils  
 „ ne s'attachent pas à la réalité, mais à la  
 „ seule apparence des choses: Que c'étoit  
 „ l'unique moïen de m'attirer l'estime des uns  
 „ & des autres: Que c'étoit le Pere Ignace  
 „ qui avoit laissé ces saintes instructions à la  
 „ Societé Jesuitique, afin qu'elles lui servif-  
 „ sent de fondement perpetuel: Que les Igna-  
 „ tiens en connoissoient la bonté par expe-  
 „ rience, car ils s'emparoiënt chaque jour  
 „ des biens des Peuples, sans qu'ils s'en  
 „ plaignissent; au lieu qu'ils s'étoient souvent  
 „ Y 2 „ revoltés



„ revoltés en pareille occasion contre leurs  
 „ Souverains , à cause qu'ils ne se servoient  
 „ pas des mêmes moiens. Car les Princes  
 „ emploïent la force , & les Ignatiens la frau-  
 „ de : Ceux-là demandent les substances des  
 „ sujets pour eux mêmes ; Ceux-ci les de-  
 „ mandent pour la Vierge , les Saints ou les  
 „ ames du Purgatoire. Les premiers pri-  
 „ vent les sujets de leurs biens , sans leur  
 „ faire la moindre gratification ; les autres  
 „ au contraire les depouillent des biens tem-  
 „ porels , & les recompensent abondamment  
 „ avec les spirituels ; biens infiniment plus  
 „ estimés que ceux de ce Monde par la Po-  
 „ pulace insensée : & enfin il declara que les  
 „ Ignatiens avoient sçu trouver moïen de  
 „ faire passer pour Saintes toutes leurs Aétions  
 „ quoique très detestables , faisant accroire  
 „ aux homes , qu'elles sont toutes *ad majo-  
 „ rem Dei Gloriam.*

Le General alloit encore parler , lorsqu'il fut interrompû par un novice qui entra pour lui demander son avis sur un cas de conscience. Cet idiot fut si effrayé en me voïant , que si le General ne m'eut pas promptement caché sous son manteau , il seroit infailliblement mort de peur ; tant je lui parus horrible ! Mais le rusé General dissipa sa frayeur , lui disant : Que j'étois un Ange , & que si je lui avois paru un Diable , c'étoit parcequ'il avoit desobeï à ses Superieurs ; ainsi qu'il devoit faire penitence , & ne plus craindre quand il me reverroit.

Par ce Stratagème le sage General accoutuma les Novices à me voir demasqué , & se mit en odeur de Sainteté parmi eux , leur insinuant qu'il conversoit avec les Anges. Quel-

Quelque tems après il me fit maître des Novices, avec ordre de me tenir toujours masqué quand je les instruirois. Ce Masque effectivement communiqua une grande vertu à mes paroles: Car je pus leur enseigner la même Doctrine que j'avois autrefois enseignée à Laurent de Medicis, pour la quelle ils avoient tant d'horreur, sans les scandaliser. Preuve evidente qu'ils ne haïssioient pas mes instructions, mais seulement celui qui en étoit l'auteur; parceque les Princes l'avoient decrié afin que les Sujets ne pussent pas par la lecture de mes Ecrits éclaircir leur entendement, qui, pour le bien des Tirans doit toujours être offusqué.

Quoique les Ignatiens eussent été mes Protecteurs, & qu'ils tâchassent avec les plus basses flateries de m'amorcer, je m'apperçus cependant que mes forces se diminoient vû le grand nombre de Novices que j'enseignois, qui, comme autant de sangsuës, me suçoient peu à peu la substance de mes maximes: De manière qu'en peu de tems cessant d'être utile aux Ignatiens, ils auroient aussi cessé de me maintenir; & cela, pour ne pas rompre le grand vœu qu'ils font de donner peu afin d'obtenir beaucoup, & de ne jamais rien donner *gratis & amore*. Car en faisant une telle chose ils commettersoient un grand sacrilège, & ne meritoient plus de s'appeler Ignatiens. C'est pourquoi je pris la resolution de les quitter & de m'en aller avant qu'ils m'eussent entièrement épuisé.

Ayant donc pris congé de mes Renardeaux j'allois sortir du College, lorsque le General me vint au devant avec un bassin rempli de Quadruples d'or nouvellement frappés au



Paraguay, me priant de les accepter pour l'amour de lui, & en reconnoissance des services que j'avois rendus à la sainte Societé Jesuitique. La richesse du present ne m'étonnâ pas, sachant la facilité que les Ignatiens ont pour acquerir ce precieux metal; mais je fus fort surpris de les voir rompre leur plus grand vœu. Neanmoins je ne me fis pas trop prier pour recevoir un don si considerable; car je voidai fort cavalièrement le bassin dans mes poches. Après quoi le General, pour me combler de bienfaits, me fit avaler quelques gouttes d'un Elixir de sa façon, qui me parut d'abord d'un gout exquis & fort restaurant, mais un moment après il m'excitâ un vomissement si violent, qui me fit sortir de l'estomac toutes les maximes qui me restoit, les quelles furent soigneusement ramassées par les Ignatiens.

Alors je connus que je ne m'étois point trompé dans le jugement que j'en avois fait. Car m'ayant extorqué ce qu'ils souhaitoient, ils me chasserent de leur College avec toute sorte de mepris, à peu près comme un riche chasse un pauvre de chez lui; & au lieu des Quadruples, je trouvai dans mes poches une poudre noire comme les voutes de l'Abyssine, que je portai par curiosité chez un habile Chymiste, pour qu'il m'expliquât ce Phenomène si étrange. Mais il me traita de fou, disant que je voulois lui persuader ce qui n'étoit pas possible *in rerum natura*, vû que s'il y avoit un Diable aussi savant qu'on se l' imagine, il n'auroit pas pû, avec tout son savoir, produire un tel effet. Alors perdant patience, je lui repliquai; Qu'il avoit raison de douter qu'il y eut des Diabes aux Enfers, puisqu'ils

puisqu'ils en étoient tous sortis pour former la Société Ignatienne.

Après un accident si fâcheux je fus contraint d'aller mendiant dans les gargotes & dans les lieux de débauche un Liard, un jule & très rarement un teston auprès de ces pauvres petits Abbés ou Clercs, qui souhaitent d'avoir une légère connoissance de mes maximes pour se rendre utiles aux Prélats Romains; & c'est tout ce que je pus faire, les Ignatiens m'en aiant à peine laissé la teinture.

Je me trouvois dans cette déplorable situation, quand un de mes nouveaux Disciples, qui avoit plus de genie que les autres & qui postuloit la place de *Monsignore di Camera* auprès d'un Cardinal, me suggera; Que si j'avois présenté une requête à la Sacrée Congregation de *Propaganda fide* pour en obtenir l'emploi vacant d'Imprimeur, en lui exposant comment je savois que l'Université des Politiques avoit déclaré, que *propagare Fidem Catholicam* ne vouloit dire autre chose qu'*extendere jurisdictionem vel potestatem Ecclesie*, facilement je l'eusse obtenu; vû que cette Congregation m'avoit encore en grande estime, me connoissant pour celui qui avoit enseigné aux plus grands Princes les môiens de s'aggrandir: D'autant plus que les Ignatiens n'auroient jamais osé publier le perfide Larcin qu'ils m'avoient fait. Je suivis l'avis de mon ami, & j'obtins la patente d'Imprimeur des Saints Decrets de la très pieuse Congregation de *Propaganda fide*.

Ce nouveau emploi que j'exerce maintenant, étant fort embarrassant & peu profitable; la sacrée Congregation touchée de mon triste état m'a permis fort charitablement



de pouvoir aussi travailler pour le Public, pourvû que les livres que j'imprimerois fussent toujours édifiants & propres à augmenter la Gloire & la Puissance de la Sainte Eglise Romaine. Dès lors je me suis occupé à remplir dignement mon Emploi; & parmi le grand nombre d'Ouvrages que j'ai publiés, qui tous ont vanté les éclatantes vertus & les très saintes actions de l'Eglise Romaine & de son Chef infaillible, aucun ne fut capable de la faire tant vénérer que le présent Traité que je viens d'imprimer. Il m'est tombé entre les mains de la manière que tu vas entendre.

L'Auteur de ce Traité étant persécuté par les ennemis de sa Patrie, prit la résolution de composer cet Ouvrage & de le présenter en manuscrit à un Grand, afin qu'en considération d'un service si important il voulût le défendre contre leurs persécutions, & délivrer en même tems sa Patrie des maux infinis qu'elle souffroit de ces gens-là: & comme l'Auteur savoit que je connoissois à fond le naturel des Princes, puisque j'avois été leur principal Conseiller avant que les Ignatiens m'eussent assassiné; il me demanda mon Conseil sur ce qu'il vouloit faire. Pour le satisfaire je lui parlai donc en ces termes:

„ Ceux qui souhaitent obtenir quelque chose  
 „ d'un home, emploient ordinairement les  
 „ prières, ou les recompenses, ou les menaces;  
 „ ou gagné par l'interêt, ou intimidé par les  
 „ menaces, il se dispose à accorder ce qu'on  
 „ lui demande: Mais parmi les homes cruels,  
 „ ravissans, avarés & selon eux puissans,  
 „ ces moiens n'ayant point de lieu; inutile-  
 „ ment

„ ment se fatiguent ceux qui s'imaginent les  
 „ fléchir par leur prières, ou les gagner par  
 „ des presents, ou les intimider par des  
 „ menaces. C'est pourquoi je te conseille à  
 „ ne point perdre inutilement ton tems &  
 „ tes peines en lui sacrifiant un Ouvrage qui  
 „ peut être si avantageux au Public, pour  
 „ en obtenir rien: & ne te fie pas aux pro-  
 „ messes de certains Grands qui sont esclaves  
 „ de la superstition & de l'avarice. Car  
 „ c'est la force & la nécessité, & point les  
 „ sermens, les écrits & les témoins qui font  
 „ observer la foi à tels homes. Croi-moi,  
 „ j'en ai fait une terrible épreuve.

Mon Discours le fit changer de dessein, &  
 le determina à me remettre son Traité, afin  
 que je le misse au plutôt au jour. J'ai exé-  
 cuté les volonte de mon ami en l'imprimant;  
 & pour que le Lecteur scrupuleux & bigot  
 n'ait aucune peine à le lire, je me suis pourvû  
 d'un bon Privilège de sa Sainteté. Vis loin  
 des Tirans si tu peux, & tu vivra heureux †.

B E N E D I C T U S XIII. Pont. Max.

**D**ilecto filio Nicolao Macchiavello sacre Con-  
 gregationis de propaganda Fide Typographo,  
 salutem & apostolicam benedictionem. Exponi  
 nobis nuper fecisti, quod licentiam imprimendi  
 librum, cui titulus est, Recit fidelle & comi-  
 que de la Religion des Cannibales modernes,  
 &c. a nobis obtinere desideres; ipsumque auto-  
 graphum santi Officii supremo Inquisitori, ut is  
 eum diligenter examinet, communicasti; cumque  
 ille

† Longe esto ab homine habente Potestatem occidenti.  
 Eccles. cap. 9. vs. 13.

ille de omnibus, quæ in dicto libro continentur, nos plene informaverit: Nos tibi concedimus, atque expresse mandamus, ut quam primum eum imprimi facias, ut pote quem maxime utilem judicamus ad omnes Fideles erudiendos ac ædificandos, ad Romanæ Ecclesiæ splendorem augendum, & præterea ad virtutes egregias Ecclesiasticorum toti Mundo patefaciendas. Qua propter nos mandamus Archiepiscopis, Episcopis eorumque vicariis, & fratribus nostris in spiritualibus generalibus; ut non solum in Diœcesibus eorum dictum Librum legi permittant; sed etiam ut legi præcipiant ab omnibus, qui legere norunt; & ut ii qui legere non norunt, audiant eum Legi a Pastoribus suis, qui eum semel in qualibet septimana publicè legere tenebuntur. Atque ordinamus ac volumus, ut in posterum frequens lectio hujus libri vicem recitationis Divini Officii obtineat. Cui omnes Indulgentias concedimus, quæ ab Antecessoribus nostris concessæ sunt iis, qui Divinum officium recitent: & in præsens decem mille annorum concedimus iis omnibus qui dictum Opus ter complete legerint: Atque insuper Plenariam in articulo mortis concedimus morituris omnibus, qui dictum Opus super lecto collocaverint. Ac declaramus excommunicatos omnes qui eum legere vel legi audire recusaverint, a qua excommunicatione absolvi non poterunt, nisi prius huic nostro Decreto obediant; Quod præcise ac absolutè volumus. Non obstantibus constitutionibus & ordinationibus Apostolicis cæterisque contrariis. In cujus finem præsens Privilegium oranti concessimus: & quo magis quanti dictum Opus faciamus sciatur, nomen nostrum præsentis Decreto affigi volumus. Datum Romæ apud Vaticanum, sub annulo Piscatoris, die XXVII. Augusti MDCCXXVIII. Pontif. nostri, anno quinto.

BENEDICTUS PAPA.

R E-